

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2019\_7\_6**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

**Objet : Don d'une parcelle  
D1457 pour 110m<sup>2</sup>**

L' an deux mille dix neuf , le mardi 03 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Novembre 2019

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur BERGER Xavier

**Excusé(s)** : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle D 1457 pour 110 m<sup>2</sup> ( voir plan ci-joint), souhaite nous la donner gratuitement.

Monsieur le Maire propose d'acquérir gratuitement cette parcelle, et les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Décide d'acquérir la parcelle D 1457 selon les éléments évoqués ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 03/12/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot